

**DEPARTEMENT DE
SEINE ET MARNE**

VILLE DE VILLEPARISIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024



L'an deux mille vingt-quatre le vingt-quatre septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de VILLEPARISIS, légalement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Frédéric BOUCHE, Maire.



Nombre de membres en exercice	35
Membres présents	26
Membres représentés	8
Membre absent	1
Secrétaire de séance	Michel Coulanges
Date de la convocation des conseillers	18 septembre 2024
Date de l'affichage de la convocation	18 septembre 2024



PRÉSENTS :

Madame Michèle PELABERE, Monsieur Cyrille GUILBERT, Madame Caroline DIGARD, Madame Christine GINGUENÉ, Monsieur Alain GOREZ, Madame Laurence GROSSI, Monsieur Stéphane PAVILLON, Madame Stéphanie DEVAUX, Monsieur Michel COULANGES **Maires Adjoints.**

Madame Stéphanie RUSSO, Monsieur Adaa TEKOUK, Monsieur Serge DOMINGUES, Madame Nassera ZOUBIR, Monsieur William MUSUMECI, Monsieur Gabriel GREZE, Monsieur Dominique DI PONIO, Madame Laura STRULOVICI, Monsieur Pascal GIACOMEL, Madame Maria ALVES, Monsieur Hervé TOUGUET, Madame Emma ABREU, Monsieur Hassan FERE, Madame Aurélie TASTAYRE, Madame Danièle KAMENI, Monsieur Claude SICRE DE FONTBRUNE, **Conseillers Municipaux.**

POUVOIRS :

Madame Stéphanie CURCIO donne pouvoir à Monsieur Michel COULANGES
Madame Fatima MENZEL donne pouvoir à Monsieur Cyrille GUILBERT
Monsieur Rachid BENYAHIA donne pouvoir à Madame Caroline DIGARD,
Monsieur Odin LEMAITRE donne pouvoir à Monsieur Frédéric BOUCHE
Monsieur Gérard CHOLLET donne pouvoir à Monsieur Serge DOMINGUES
Madame Christelle RODRIGUES donne pouvoir à Madame Stéphanie DEVAUX
Madame Sylvie MUNDVILLER donne pouvoir à Monsieur Hervé TOUGUET
Monsieur Samir METIDJI donne pouvoir à Madame Aurélie TASTAYRE

ABSENTE EXCUSÉE :

Madame Nadia GHARNIT

Conseil Municipal du 24 septembre 2024 – Délibération n°2024-75/09-06

OBJET : Exercice 2024 – admissions en non-valeur de créances irrécouvrables pour le Budget Principal

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) notamment son article L.2121-29,

Vu l'avis de la commission des finances, du développement économique et de l'emploi qui s'est tenue le 16 septembre 2024.

Considérant que toutes les opérations visant à recouvrer ces créances ont été diligentées en accord avec Madame la Comptable des Finances Publiques de Meaux dans les délais réglementaires,

Considérant qu'il est désormais certain que ces créances ne pourront plus faire l'objet d'un recouvrement, au regard de la situation personnelle et financière de la requérante,

Entendu l'exposé de Madame DEVAUX, Maire Adjointe, chargée des Finances et de la Commande Publique,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er}

DECIDE d'admettre en non-valeur les titres de recettes faisant l'objet de la présentation de demandes en non-valeur, détaillées ci-dessous, pour un montant global de 397.06 € sur le Budget principal.

N°PIECE	ANNEE	NON-VALEUR
2610	2018	68.70 €
2298	2018	109.92 €
1991	2018	76.46 €
692	2018	123.66 €
285	2018	18.32 €
	TOTAL	397.06 €

Article 2

PRÉCISE que les crédits nécessaires à l'admission en non-valeur sont inscrits au Budget Primitif 2024, à l'article 6541 - Créances admises en non-valeur.

Article 3

AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toute formalité nécessaire.

Article 4

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération dont ampliation sera adressée au Sous-Préfet de Meaux, au Trésorier Municipal, et inscrite au recueil des actes administratifs.

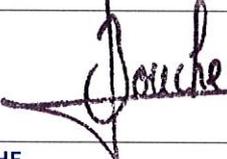
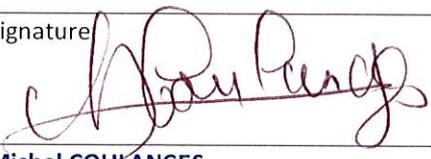
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN, dans un délai de deux mois à compter de sa publication par le représentant de l'Etat.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES.

POUR EXTRAIT CONFORME EN MAIRIE.

Signature 	Signature 
Frédéric BOUCHE Maire	Michel COULANGES Secrétaire de séance



Accusé de réception en préfecture
077-217705144-20240930-24_09760-DE
Date de télétransmission : 30/09/2024
Date de réception préfecture : 30/09/2024